



# DROIT DES ALTERNOTHÉRAPIES

*Guide juridique pour le praticien et le patient*

« Une description juridique des multiples thérapies alternatives apparues dans le paysage médical français. »



Éditeur : LEH Édition  
[www.leh.fr](http://www.leh.fr)  
Collection : Ouvrages généraux  
Parution : janvier 2016  
Format : 160 x 240 mm  
110 pages  
ISBN : 978-2-84874-637-1  
Prix : 40 € TTC

Pour commander :  
[www.leh.fr](http://www.leh.fr) ou [info@leh.fr](mailto:info@leh.fr) ou tél. 05 56 98 85 79.

## Auteurs

Florent Dessi, Antoine Leca

## Mots-clés

Savoirs thérapeutiques, médecine traditionnelle, médecine contemporaine, réglementation juridique

## Présentation

À côté de la médecine enseignée à l'université, notamment dans les diplômes nationaux des facultés de médecine, existent des savoirs thérapeutiques parallèles. Certains sont ancestraux (les tradithérapies, notamment la célèbre médecine traditionnelle chinoise et l'ayurvéda), alors que d'autres sont très contemporains : nés tantôt à l'intérieur du monde médical (l'homéopathie ou l'ostéopathie) ou hors de celui-ci, avec des soignants non-médecins (la naturopathie), parfois des empiriques (la chiropraxie). Ces savoirs désignent des thérapies qui ne relèvent pas (ou pas encore ou seulement de façon partielle) de la médecine enseignée dans les facultés de médecine des universités. Dans le champ immense des savoirs qui n'en relèvent pas, figure la plupart de ces techniques qui échappent donc à toute réglementation (comme les écoles privées plus ou moins sérieuses qui existent dans le secteur et prétendent dispenser des formations dans ce domaine).



Au sein du périmètre des savoirs qui sont enseignés à l’université ou dans des écoles agréées, on trouve ceux qui sont ouverts aux futurs médecins auxquels ils apportent une formation complémentaire – en France, l’acupuncture et l’homéopathie – et ceux qui concernent des non-médecins pour lesquels cette formation ouvre l’accès à une profession de santé : une profession paramédicale ou d’auxiliaire médical.

Le présent ouvrage n’entre pas dans la controverse médicale : œuvre de juristes, il offre au lecteur cent et quelques rubriques alphabétiques, autour desquelles s’organise le paysage juridique français actuel de cet univers de santé parallèle.

